

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## SurfaceCare Stripper

Date de révision: 10.03.2018

Page 1 de 10

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

SurfaceCare Stripper

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Décapant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jasa AG	
Rue:	Müslistrasse 43	
Lieu:	CH-8957 Spreitenbach	
Téléphone:	+41 44 431 60 70	Téléfax: +41 44 432 63 17
Internet:	www.jasa-ag.ch	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Zurich, Tél: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

alcool benzylique

Acide formique ... %

Alkohol, C10-12, ethoxylierte

laurylamine éthoxylée

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



##### Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

##### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### SurfaceCare Stripper

Date de révision: 10.03.2018

Page 2 de 10

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### Conseils supplémentaires

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
100-51-6	alcool benzylique			30 - < 35 %
	202-859-9	603-057-00-5		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302			
104-57-4	Ester benzylique d'acide formique			15 - 20 %
	203-214-4			
	Acute Tox. 4; H302			
64-18-6	Acide formique ... %			5 - < 10 %
	200-579-1	607-001-00-0		
	Skin Corr. 1A; H314			
25852-45-3	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-phosphon-omega			1 - <5 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
67254-71-1	Alcool, C10-12, ethoxylierte			1 - <5 %
	Eye Dam. 1; H318			
31017-83-1	laurylamine éthoxylée			1 - <5 %
	931-964-9			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10); H302 H318 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau.

##### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Consulter un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SurfaceCare Stripper**

Date de révision: 10.03.2018

Page 3 de 10

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.  
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Consulter un ophtalmologiste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre d'extinction

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 8. Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.  
Veiller à aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.  
Matériau, résistant aux acides

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### SurfaceCare Stripper

Date de révision: 10.03.2018

Page 4 de 10

#### Préventions des incendies et explosion

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Avant d'ouvrir l'emballage, prévoir des extincteurs prêts à l'usage.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger les conteneurs contre l'endommagement.  
 Conserver à l'écart de la chaleur.  
 Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
 Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

##### Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
64-18-6	Acide formique	5	9,5		VME 8 h	
		10	19		VLE courte durée	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 Changer les vêtements souillés ou mouillés.

##### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
 Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.  
 Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.  
 Matériau approprié: Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré)

##### Protection de la peau

Enlever les vêtements souillés, imprégnés  
 Combinaison de protection contre les substances chimiques

##### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide  
 Couleur: jaune clair

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SurfaceCare Stripper**

Date de révision: 10.03.2018

Page 5 de 10

Odeur: piquant

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: 1

**Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 196-205 °C

Point d'éclair: 90 °C

Limite inférieure d'explosivité: 0,9 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 13 vol. %

Température d'inflammation: 370 °C

Pression de vapeur:  
(à 20 °C) <1 hPaDensité: 1,08 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: ca. 200 g/L

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Comburant

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

**ETAmél calculé**

ATE (par inhalation aérosol) 4,545 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## SurfaceCare Stripper

Date de révision: 10.03.2018

Page 6 de 10

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
100-51-6	alcool benzylique				
	par voie orale	DL50 mg/kg 1230	Rat	GESTIS	
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
104-57-4	Ester benzylique d'acide formique				
	par voie orale	DL50 mg/kg 1400	Suisse		
	dermique	DL50 mg/kg 2000	Lapin		
31017-83-1	laurylamine éthoxylée				
	par voie orale	DL50 mg/kg 200 - 300	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque des lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## SurfaceCare Stripper

Date de révision: 10.03.2018

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-18-6	Acide formique ... %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	46 - 100	96 h	Leuciscus idus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	27 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	34,2	48 h	Daphnia magna	IUCLID
31017-83-1	laurylamine éthoxylée					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,1 - 1	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,1 - 1	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1 - 10	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	((> 10000) mg/l)			Pseudomonas putida	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
100-51-6	alcool benzylique	1,05
64-18-6	Acide formique ... %	-0,54

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080117 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets provenant du décapage de peintures ou de vernis et contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## SurfaceCare Stripper

Date de révision: 10.03.2018

Page 8 de 10


080117 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets provenant du décapage de peintures ou de vernis et contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**


**14.1. Numéro ONU:** UN 3265  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Liquide organique corrosif, acide, n.s.a.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8



Code de classement: C3  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité dégagee: E2  
 Catégorie de transport: 2  
 N° danger: 80  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3265  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Liquide organique corrosif, acide, n.s.a.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8



Code de classement: C3  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité dégagee: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3265  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## SurfaceCare Stripper

Date de révision: 10.03.2018

Page 9 de 10

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagee:

E2

EmS:

F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3265

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité dégagee:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

855

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: alcool benzylique; Acide formique ... %

**Prescriptions nationales**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### SurfaceCare Stripper

Date de révision: 10.03.2018

Page 10 de 10

#### Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*